

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 01 JUILLET 2026
DELIBERATION N° : 2026-7-9

Convocation :

Pour une réunion du Comité Syndical le 23 Juin 2026 qui n'a pas obtenu le QUORUM, d'où une NOUVELLE CONVOCATION pour une séance du Comité Syndical le 01 Juillet 2026

Secrétaire de séance : Jean-François DALY

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 74

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 29 délégués titulaires

FETTACHE Nadine (Abscon) – DELETTRE Patrice (Bellaing) – DAYEZ Olivier (Bousignies) – LECLUZE Bruno (Brillon) – DELZENNE Patrick (Bruille Saint Amand) – SICARD Emmanuelle (Château l'Abbaye) – COTTON Frédéric (Denain) – DUMONT Jean-Philippe (Emerchicourt) – DUHEM Christian (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – GRAS Alain (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BARBARISI Claudine (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSENGER Jean Claude (Lecelles) – DEMAN Patrick (Maulde) – WARDZIAK Jean-Claude (Millonfosse) – LUMET Danielle (Mortagne du Nord) – DEROO Matthieu (Nivelle) – LECLERC Serge (Oisy) – DELCROIX Raphaël (Raismes) – PLOUCHART Liliane (Rosult) – VIVIER Philippe (Rumegies) – DUBY Martin (Saint Amand les Eaux) – DUYCK Michel (Sars et Rosières) – BOURDON Philippe (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers) – PROUVEUR Alain (Wavrechain sous Denain)

II Cœur d'Ostrevent Agglo (C.O.A) : 20 délégués titulaires

PARIS David (Aniche) – VANDERSTRAETEN Thomas (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – PEDRO Mathieu (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – DELANNOY Frédéric (Hornaing) – JOURDAIN Eric (Lewarde) – CAFFIN Olivier (Loffre) – MIRAGLIA Donato (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – ROMAN Jeanne (Monchecourt) – SIRIU Philippe (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – SAILLY Fabien (Somain) – WATREMEZ Léonie (Tilloy lez Marchiennes) – CLAISE Frédéric (Vred) – DELASSUS Grégory (Wandignies Hamage) – DEPRET Fabien (Warlaing)

III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires

DEREMEZ Olivier (Aix en Pévèle) – THIBAUT Jean-Marie (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – HOTTIN Arnaud (Bersée) – PIERKOT Léone (Beuvry la Forêt) – WYTS Doriane (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – LEROY Benoît (Cobrieux) – ROUSSEAU Laurent (Coutiches) – DORCHIES Pierre (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – DULONGCOURTY Amélie (Mons en Pévèle) – LECONTE Philippe (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DUPUIS Marc (Orchies) – DUHAMEL José (Saméon) – BOURGHELLE-KOS Nadège (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – RATON Christian (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – BOUREL Edith (Raches) – MENSION Alain (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents : 30

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 36

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 29

CAPH : DAYEZ Oliver – SICARD Emmanuelle – BARBARISI Claudine – WARDZIAK Jean-Claude
- PLOUCHART Liliane – DUBY Martin – DUYCK Michel – BOURDON Philippe – CATTIAU Géry

COA : VANDERSTRAETEN Thomas – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – JOURDAIN
Eric – CAFFIN Olivier – MIRAGLIA Donato – BRASSART Daniel – PACIOCCO Gilles –
DELECLUSE Marc – SAILLY Fabien - DEPRET Fabien

CCPC : DELCOURT Philippe – VALIN Jean-Marie – LEROY Benoît – ROUSSEAU Laurent -
LECONTE Philippe

DOUAISIS AGGLO : MORTELETTE Nadine – RATON Christian – COPIN Jean-Paul – BOUREL
Edith

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire :1

CCPC : DEPUYDT Guillaume (Cappelle-en-Pévèle)

Délégués titulaires absents avant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI :6

COA : SANNIER Christophe à VANDERSTRAETEN Thomas ; PARIS David à DELECLUSE Marc

CAPH : DELATTRE Patrice à BARBARISI Claudine ; LECLUZE Bruno à WARDZIAK Claude ;
COTTON Frédéric à CATIAU Géry

CCPC : WYTS Doriane à DELCOURT Philippe

Nombre de présents sans voix délibérative : 2

CAPH : REMI Alain

CCPC : DECHAUME Alain

Délégués titulaires excusés : 5

CAPH : MESSENGER Jean-Claude ; BOURGHELLE Jacques ; DEMAN Patrick ; DELCROIX
Raphaël

COA : SIRIU Philippe

**Recrutement d'un agent contractuel du fait des besoins du service
des effectifs d'un emploi permanent de technicien de rivières contractuel à temps
complet**

*(Emploi permanent du niveau de la catégorie B - Article L. 332-8 2° du Code Général de la
Fonction Publique)*

Le Président,

Vu l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu que la collectivité a respecté la procédure de recrutement prévue par les articles L.332-21 et R.332-1 à R.332-19 du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté pour le poste de technicien de rivières dans les conditions prévues par les dispositions législatives ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

Considérant que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

Considérant la candidature de Monsieur Hugo EMMANUELE ;

Considérant que l'intéressé est titulaire d'un master Géographie, Aménagement, Environnement, Université de Lille 1, option Géographie et Gestion des Risques Environnementaux

Le Comité Syndical, après avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

La création à compter du **1^{er} juillet 2026**, au tableau des effectifs d'un emploi permanent de **technicien de rivières contractuel** correspondant au grade de **technicien territorial** relevant de la catégorie hiérarchique **B** à temps complet pour **35 heures** hebdomadaires pour exercer les missions suivantes :

- Planifier la programmation des interventions pour l'entretien des cours d'eau du SMAPI,
- Suivre et contrôler la mise en œuvre des travaux pour l'entretien des cours d'eau du SMAPI
- Réviser/actualiser les programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau en intégrant des objectifs écologiques, économiques et d'usage du milieu,
- Elaboration et suivi du marché à bons de commande relatif à l'entretien des cours d'eau,
- Elaboration et suivi du marché à bons de commande relatif à des prestations topographiques,
- Suivi des dossiers réglementaires, notamment les DIG sur les cours d'eau du SMAPI,
- Intégrer les propositions mentionnées dans le plan de gestion dans le cadre des travaux d'entretien du SMAPI,
- Surveiller le réseau hydrographique superficiel afin de s'assurer du maintien du bon écoulement des eaux et s'assurer de la viabilité des préconisations du plan de gestion,
- Informer et assurer le relationnel avec les riverains, notamment la concertation pour valider les droits d'accès et de passage des engins,
- Participer à l'élaboration de la communication du SMAPI et la mise en œuvre de ses opérations de communication,

- Préparer en amont les pièces administratives et techniques la sollicitation de financements extérieurs et s'assurer de la complétude des dossiers avant instruction par les services dédiés,
- Elaboration et suivi des dépenses allouées à l'entretien des cours d'eau.

PRÉCISE

Que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel du fait de la recherche infructueuse de candidats statutaires,

Que cet agent contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée de **3 ans** dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP précité,

Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Que l'agent recruté par contrat dispose des diplômes nécessaires et d'une expérience de technicien de rivières à la Communauté Urbaine d'Arras ;

Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien territorial 6^{ème} échelon ;

Que le tableau des effectifs est modifié en conséquence avec la création d'un emploi permanent de technicien territorial contractuel (cf annexe 1) ;

Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement ;

Que les crédits correspondants seront prévus au budget 2026 et suivants ;

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour Extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jean-François DALY




Le Président,
Marc DELECLUSE,
Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations
19, Résidence Saint-Martin
Place du 11 Novembre
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 48 87 87

Certifié exécutoire
par le Président, compte-tenu de la
réception en Sous-Préfecture le 08 10 2026
et de la publication le 08 10 2026
Saint-Amand-les-Eaux, le Président, **M. DELECLUSE**



Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations
19, Résidence Saint-Martin
Place du 11 Novembre
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 48 87 87



ANNEXE 1 :

TABEAU ACTUALISE DES EFFECTIFS DU SMAPI AU 01/07/2026

FILIERE	GRADE	STATUT	DUREE HEBDOMADAIRE	POURVU	VACANT
Administrative	Attaché territorial	Titulaire Cat A	35 h 00	oui	non
Administrative	Rédacteur Territorial	Titulaire Cat B	35 h 00	oui	non
Administrative	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Titulaire Cat C	35 h 00	non	oui
Technique	Ingénieur Principal	Titulaire Cat A	35 h 00	oui	non
Technique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Titulaire Cat B	35 h 00	oui	non
Technique	Technicien territorial	Titulaire Cat B	35 h 00	non	oui
Technique	Technicien territorial	Contractuel Cat B	35 h 00	Poste pourvu au 01/09/2026	Poste vacant au 01/07/2026

